

Bruxelles, le 20 janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement supérieur – Offre d'enseignement

16 nouveaux programmes d'études supérieures proposés pour la rentrée 2016-2017

Seize nouveaux programmes d'études supérieures sont proposés par l'ARES au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la rentrée 2016-2017. Pour la plupart organisés en collaboration entre plusieurs établissements et même en codiplômation, ces programmes comptent 12 formations aujourd'hui inédites en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les 16 programmes d'études sont proposés en concertation par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur réunis au sein de l'ARES. Concrètement, il s'agit de **5 bacheliers de type court**, de **4 bacheliers de spécialisation**, de **6 masters** et d'**1 master de spécialisation**.

Douze sont des formations inédites, comme les bacheliers en orthoptie et en coaching sportif, les masters en architecture transmédia, en cybersécurité, en management de l'innovation et de la conception des aliments, en agroécologie.

Treize sont organisés en collaboration entre plusieurs établissements, voire en codiplômation. Trois sont organisés conjointement par des universités et des hautes écoles, et un est organisé collectivement par une haute école, une école supérieure des arts et deux universités, **une première dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Une nouvelle formation en alternance est également à souligner : le bachelier en alternance en mécatronique et robotique. Elle marque l'élargissement au cycle de bachelier du périmètre de cette modalité de formation donnée pour partie en entreprise et limitée jusqu'ici aux seuls masters. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'ARES propose encore d'autres futures formations en alternance prochainement, certains dossiers étant encore à l'examen.

Enfin, 4 des 16 programmes proposés existent déjà par ailleurs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit donc ici de l'autorisation de les organiser dans d'autres implantations, pour répondre à des besoins sociétaux sans augmenter la concurrence entre les établissements.

Pour rappel, la possibilité pour un établissement d'organiser un cursus d'études supérieures est encadrée par le décret du 7 novembre 2013 (dit décret « Paysage »). Il prévoit qu'une habilitation est « une capacité accordée par décret à un établissement d'enseignement supérieur d'organiser un programme d'études sur un territoire géographique déterminé, de conférer un grade académique et de délivrer les certificats et diplômes associés ». Dans ce cadre, **l'ARES a pour mission « de proposer au Gouvernement les habilitations en veillant à limiter les concurrences entre les établissements, les formes d'enseignement et les Pôles académiques »**. Cette procédure d'introduction et d'analyse participative des demandes d'habilitation a été mise en place dès 2014. Elle garantit la transparence et l'équité de traitement des demandes proposées, leur qualité ainsi qu'une régulation harmonisée de l'offre de formation.

CONTACT :

Benjamin Stewart / T. +32 2 225 45 94 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 20 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 100 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Pour en savoir plus : www.ares-ac.be – www.ares-ac.be

**Liste des nouvelles habilitations à organiser un programme d'études
à partir de l'année académique 2016-2017**

Bachelier (BA) - Grade académique de niveau 6 sanctionnant des études de premier cycle de 180 crédits au moins

- **Bachelier en alternance en mécatronique et robotique (nouvelle formation)**
Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) et Haute Ecole libre mosane (HELMo) en coorganisation - arrondissement de Liège.
- **Bachelier en coaching sportif (nouvelle formation)**
Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école Charlemagne en coorganisation - arrondissement de Liège.
- **Bachelier en orthoptie (nouvelle formation)**
Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école de la Ville de Liège (HEL) en coorganisation - arrondissement de Liège.
- **Bachelier en vente**
 1. Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Dour, de Colfontaine et de Jemappes en codiplomation - arrondissement de Mons.
 2. Ecole supérieure des Affaires de Namur (ESA Namur) et Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur (EICVN) en codiplômation - arrondissement de Namur.

Bachelier de spécialisation - études menant à un grade académique de bachelier particulier (de niveau 6) sanctionnant des études spécifiques de premier cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de bachelier

- **Spécialisation en imagerie médicale diagnostique et interventionnelle (nouvelle formation)**
 1. Haute école Galilée - Région de Bruxelles-Capitale.
 2. Haute école Louvain en Hainaut (HELHA) - arrondissement de Charleroi.
- **Spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie (nouvelle formation)**
Haute école Galilée, Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHA), Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX), Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école Léonard de Vinci en coorganisation ou en codiplômation - Région de Bruxelles-Capitale et arrondissements de Charleroi et de Liège.
- **Spécialisation en préparation physique et entraînement (nouvelle formation)**
Haute école Charlemagne, Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute Ecole libre mosane (HELMO) en coorganisation - arrondissement de Liège.

Master (MA) - grade académique de niveau 7 sanctionnant des études de deuxième cycle de 60 crédits au moins et, si elles poursuivent une finalité particulière, de 120 crédits au moins

- **Master en dessin**
Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège (ESA VdLiège) et Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre (La Cambre) en coorganisation - arrondissement de Liège et Région de Bruxelles-Capitale.
- **Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits**
Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Université de Liège (ULg) en codiplômation - arrondissement de Liège.

- **Master en architecture transmédia (nouvelle formation)**

A partir de 2016-2017 : Haute école Albert Jacquard (HEAJ), Université de Namur (UNamur) et Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) en codiplômation - arrondissement de Namur.

Puis, dès que possible : Haute école Albert Jacquard (HEAJ), Université de Namur (UNamur), Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP), Institut des Arts de Diffusion (IAD) et Université catholique de Louvain (UCL) en codiplômation - arrondissements de Namur et de Nivelles.

- **Master en cybersécurité (nouvelle formation)**

Université libre de Bruxelles (ULB), Ecole royale militaire (ERM), Université de Namur (Unamur), Université catholique de Louvain (UCL), Haute école de Bruxelles (HEB) et Haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine en codiplômation - Région de Bruxelles-Capitale et arrondissements de Namur et de Nivelles.

- **Master en agroécologie (nouvelle formation)**

Université de Liège (ULg), Université libre de Bruxelles (ULB) et Université de Paris-Saclay en codiplômation - arrondissements de Namur et d'Arlon, Région de Bruxelles-Capitale et Paris.

- **Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (nouvelle formation)**

Université de Liège (ULg), Université de Namur (UNamur) et Haute école Charlemagne en codiplômation - arrondissements de Liège et de Namur.

Master de spécialisation - Etudes menant à un grade académique de master particulier (de niveau 7), délivré par une université ou en codiplômation avec une université, sanctionnant des études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master

- **Spécialisation en sociologie-anthropologie (nouvelle formation)**

Université libre de Bruxelles (ULB) - Région de Bruxelles-Capitale.